

Bruxelles a décidé ce 24 septembre de traduire le gouvernement polonais devant le Cour de justice de l'Union européenne. Du point de vue de la Commission européenne, la réforme de la Cour suprême voulue par Varsovie menacerait l'indépendance des juges en Pologne.

La Commission européenne a déposé plainte aujourd'hui contre la Pologne auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), en raison de "la nouvelle loi polonaise concernant la Cour Suprême, [qui] n'est pas compatible avec le règlement de l . . .

Lisez la suite gratuitement.

Inscrivez-vous et suivez l'actualité d'Europe centrale avec un média indépendant.

[S'inscrire](#)

[Se connecter](#)

[Découvrez notre équipe](#)

[Qui sommes-nous ?](#)